

Pétition : Pour un mieux vivre dans le Chablais

5 bonnes raisons de garantir une bonne qualité de vie dans le Chablais, en signant la pétition :

1. Prévenir des problèmes de santé pour la population

L'exposition aux métaux lourds contenus dans les déchets de type D peut entraîner des conséquences néfastes sur la santé physique et psychique de la population. Le développement de maladies chroniques telles que la sclérose en plaque, l'arthrite ou le cancer est favorisé au contact de métaux lourds. Des répercussions sur la santé mentale (dépression, hallucination, etc.) peuvent également résulter de l'exposition à des métaux lourds.

2. Eviter des risques de pollution pour l'environnement

Aujourd'hui, nous ne pouvons exclure qu'une contamination du sol, de l'eau et/ou de l'air liée au stockage des déchets de type D ne pourrait survenir dans les années à venir. Des dégâts environnementaux qu'il s'agira par la suite de traiter à coup de millions d'investissement public ne peuvent donc pas être pour le moment exclus. Dès lors, le principe de précaution doit s'appliquer dans le cas du projet sur le site dit « Freneys III », entraînant ainsi le refus de stocker en son sol des déchets de type D.

3. Favoriser l'innovation technique pour traiter les déchets

Une réglementation plus stricte en matière de mise en sol des déchets de type A, B, C et D inciterait les entreprises et collectivités publiques à développer des processus innovants en matière de gestion et d'incinération des déchets qui soient plus éco-compatibles et plus responsables pour la santé de la population. Davantage de fonds publics et privés doivent ainsi être injectés dans ce secteur d'activité dans les années à venir.

4. Gestion étatique pour le stockage des déchets

Le Canton et les Communes se doivent d'assumer désormais le stockage de déchets de type A, B, C et D. Une prise en main de cette tâche par les pouvoirs publics permettrait de garantir des processus les plus responsables possibles pour la santé de la population et l'environnement tout en garantissant des retombées économiques significatives pour les collectivités publiques. Une telle démarche permettrait aussi une juste répartition du stockage des déchets sur l'ensemble du territoire cantonal au lieu de surcharger une région comme cela est actuellement le cas pour le Chablais qui compte déjà une dizaine de décharges à son actif.

5. Temporiser avant de prendre des décisions irrémédiables

Le projet actuellement ficelé prévoit la mise en stockage des déchets de type D seulement en 2037, alors que les autorités communales nous demandent déjà en ce moment-même de nous positionner en modifiant notre plan de zone. Il nous paraît plus que prématuré de prendre maintenant une décision irrémédiable, susceptible d'entraîner des conséquences néfastes pour la population et l'environnement. Par précaution, nous préconisons d'attendre une bonne dizaine d'années avant de nous positionner, ce qui nous laissera davantage de temps et de réflexion pour prendre les décisions les plus pertinentes possibles pour l'intérêt de notre région.

Vos coordonnées personnelles ne seront ni partagées ni utilisées pour d'autres activités.